

Fiche parcellaire 2023

Depuis février 2018, il existe la possibilité d'encoder votre fiche parcellaire en ligne sur : www.vegaplan.be, via le portail producteur.

En outre, la lettre d'information « Hiver 2023 » de Vegaplan nous informe de mises à jour importantes apportées afin d'améliorer la performance des fiches de cultures électroniques :

Pour les producteurs :

- a. Aperçu des fiches cultures de l'année en cours dans votre tableau de bord
- b. Partage automatique avec vos acheteurs
- c. Vérification sur l'autorisation des produits phytopharmaceutiques et délai d'attente avant récolte repris automatiquement (uniquement disponible en néerlandais)
- d. Autres nouvelles fonctionnalités du portail producteur :

- Les cultures antérieures peuvent être automatiquement reprises dans vos fiches cultures
- Enregistrer l'exécutant adéquat de vos activités culturelles
- Enregistrer des informations complémentaires.

Pour les acheteurs :

- e. Consulter les dernières fiches de cultures de vos fournisseurs directement depuis votre tableau de bord
- f. Obtenir des informations complémentaires (uniquement disponible en néerlandais) sur l'autorisation des produits phytopharmaceutiques utilisés
- g. Notification pour chaque nouvelle récolte
- h. Consultation (ou téléchargement) du manuel d'utilisation du portail acheteur directement depuis le tableau de bord dans la rubrique « Documents utiles ».